

Va-et-vient

► Entrée à *Elle Belgique* comme salariée il y a neuf ans, **Céline Gautier** a quitté le magazine, où elle traitait des sujets de société, pour poursuivre sa carrière en indépendante.

► **Jessica Defgnée** qui travaillait en freelance pour l'édition liégeoise de *La Dernière Heure* est devenue attachée de presse à mi-temps de la députée régionale wallonne (PS) Christie Morreale.

► **François Bailly** a quitté la rédaction de *L'Echo* dont il était membre depuis l'été 2008. Le 1^{er} janvier, il a rejoint l'opérateur Base comme directeur de la communication externe. Il reste ainsi dans son domaine de prédilection, les télécoms.

Nouveaux agréés

Décembre 2014

Professionnels

SORO Antonella
LETIEXHE Anaïs
WILLAMME Perrine
COLLIENNE Fiona
FUSILLIER Gwendoline
DELLICOUR Jonathan
KINET Thomas
YERNAUX Sarah
LECLERCQ Jean-Michel
CARTON de WIART Ambroise
RIEPIPI Laurent

Ciné Télé Revue
Télé-Bruxelles
RTBF
RTBF
Sudpresse
Sudpresse
RTL-TVI
Freelance
Freelance
Freelance
RTBF

Stagiaires

SERLUPPENS Anthony
DEGEIMBRE Jérémiah
FLAMENT Jessica
MONTERO REDONDO Arnaud
FABRI Mickaël
BUISSON Marine
PECHON Bastien

Freelance
Freelance
Freelance
RTBF
Freelance
Freelance
L'Echo

En bref

Déontologie

► **53 plaintes en 2014.** L'an dernier, 53 dossiers de plaintes ont été ouverts au CDJ contre 54 en 2013. Le CDJ a rendu 30 avis sur plaintes (dont certaines dataient de 2013). Evolution marquante : 67% des plaintes ont été déclarées au moins partiellement fondées contre une moyenne de 43 % les années antérieures. A ce jour, quatorze dossiers de 2014 sont en cours de traitement ainsi que, déjà, un dossier introduit en 2015.

► **Publication fautive d'une photo d'enfant.** Le 16 octobre dernier, le Raad voor de journalistiek (RVDJ) – l'instance de déontologie flamande – a estimé fautive la publication par l'hebdomadaire *Joepie* d'une photo d'enfant. L'article évoquait X., un membre d'un groupe musical et était illustré d'une photo de son ex-belle-mère et de la fille mineure de celle-ci. La photo avait été donnée au média par X. et était en accès public sur sa page Facebook. Pour le RVDJ, le faible intérêt général du contenu de la photo ne justifiait pas sa publication sans l'autorisation des personnes montrées. De plus, l'accès public à la photo sur Facebook ne permettait pas sa publication dans un autre contexte et pour un public plus large.

Appel à candidats (m/f)

La prochaine AG de l'AJP, qui se tiendra le **samedi 28 février 2015**, sera électorale. Tous les mandats du Conseil de direction (cfr <http://www.ajp.be/organes-de-gestion/>) seront renouvelés pour quatre ans. Appel est dès lors lancé aux candidatures pour ces mandats bénévoles.

Pour se présenter, il faut être journaliste professionnel ou stagiaire, affilié à l'AJP en ordre de cotisation pour 2015, toujours en activité professionnelle et n'avoir pas dépassé 65 ans.

Les candidatures (avec la précision du mandat sollicité) devront parvenir par écrit à l'AJP pour le mercredi 25 février au plus tard. Seules les candidatures écrites seront prises en considération.

Humeur

Et n'oubliez pas de dire « merci », ça ne coûte rien

Dans le secteur médias, il y a mieux que les soldes, beaucoup mieux : le gratuit ! Les stages gratuits, les photos gratuites, les articles gratuits et bientôt les journalistes gratuits...

Dernier exemple en date : le « Bondy blog » réalisé par 130 étudiants de l'Ihecs. L'initiative permet aux étudiants de se confronter à l'écriture journalistique « comme pour du vrai » (lire *Journalistes* n° 165), mais on est stupéfait d'apprendre que les articles, photos et reportages qu'ils réalisent sont gratuitement mis à disposition des partenaires médias du blog, à savoir *Le Soir*, *Télé Bruxelles* et la RTBF. Trois médias qui peuvent donc, sans bourse délier, puiser dans la production quotidienne du blog. L'Ihecs se fait par ailleurs céder (gratuitement, faut-il l'écrire) tous les droits d'auteur des étudiants mais leur concède celui de « publier leurs productions sur leurs propres réseaux sociaux après leur date de publication sur le site ». Ouf, nous voilà rassurés !

Mais ne serait-ce pas là le sinistre prélude à l'entrée dans la vie professionnelle ? Des contenus gratuits, pour lesquels on cède tous ses droits, mais qu'on a peut-être le bonheur inestimable de voir diffuser par de « vrais » médias ? Et surtout, ne pas oublier de dire merci...

Et si les étudiants (ou leurs enseignants) rétorquent qu'ils n'ont à ce stade pas vraiment besoin d'être rémunérés, qu'ils sachent que cela risque de perdurer : parce qu'après les stages étudiants gratuits, les contenus

étudiants gratuits, il y a encore des stages gratuits pour les diplômés. On a dénoncé ici même (*Journalistes* n°162, septembre 2014) la convention signée dans le secteur de l'audiovisuel privé, qui prévoit des stages de 3 mois non rémunérés pour les diplômés au chômage. Et puis quoi ? Encore un petit essai à l'œil pendant un mois ou deux (cas vécu) ? Un « contrat » de pigiste à la journée, ou de faux indépendant à 10 euros bruts de l'heure ? Et



puis peut-être, 10 ans après le diplôme, enfin un CDD ou, soyons fous, un CDI ? Cette galère, de nombreux journalistes l'ont connue et nombreux la vivent encore. Nous ne cessons de la dénoncer et de tenter de revaloriser le travail professionnel. Alors inonder le marché de productions ou de prestations gratuites en amont même du marché de l'emploi, est-ce vraiment un service à rendre à ceux-là qui, demain, chercheront un travail rémunéré ? La question n'est pas gratuite. Quand le prix du travail journalistique dégringole, les bénévoles consentants d'aujourd'hui deviendront les travailleurs pauvres de demain. Et on ne donnera vraiment pas cher de leur avenir, ni de celui de la profession.

Martine Simonis